

L'immatriculation d'une remorque

## Description

L'immatriculation d'une remorque est obligatoire dans certains cas. En effet, selon le poids de la remorque, le propriétaire doit faire une demande de [carte grise](#). On distingue 2 types de remorque, les remorques dont le PTAC est supérieur à 500 kg et les remorques dont le PTAC est inférieur ou égal à 500 kg.

[Obtenir ma carte grise en ligne](#)

## Quand faut-il demander l'immatriculation d'une remorque ?

L'immatriculation d'une remorque est obligatoire selon le poids total autorisé en charge ([PTAC](#)) de la [carte grise](#).

### PTAC supérieur à 500 kg

Pour les véhicules dont le **PTAC est supérieur à 500 kg**, l'immatriculation de la remorque est obligatoire. Le propriétaire doit donc faire une [demande de certificat d'immatriculation du véhicule](#).

De plus, lorsque le poids d'une remorque est **supérieur à 750 kg**, il est nécessaire de munir le véhicule d'un système de freinage à inertie.

En cas de **manquement à cette obligation**, le propriétaire de la remorque peut être condamné à payer une amende. Le montant de celle-ci peut aller **jusqu'à 750 €**

**Bon à savoir** : Dans le cadre d'un contrôle routier, le propriétaire doit obligatoirement présenter la carte grise de la remorque ainsi que la carte grise du véhicule tracteur.

### PTAC inférieur ou égal à 500 kg

Lorsque le PTAC du véhicule est **inférieur ou égal à 500 kg**, l'immatriculation du véhicule n'est pas obligatoire. Cependant, même si le poids est inférieur à 500 kg, il est recommandé de procéder à l'immatriculation d'une remorque.

Par ailleurs, pour certaines remorques artisanales, une **demande d'homologation de l'administration** peut être nécessaire selon le lieu de résidence du propriétaire :

- Direction régionale et interdépendante de l'environnement et de l'énergie (DIREE) pour les personnes résidant en Ile-de-France ;
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) pour les personnes résidant dans les autres régions.

**A noter** : Une remorque disposant de sa propre carte grise aura également son propre numéro d'immatriculation. Il faudra alors apposer des plaques minéralogiques différentes de celles du véhicule tracteur.

## Comment immatriculer une remorque ?

Les démarches relatives à la carte grise s'effectuent **en ligne sur le site de l'ANTS**. La procédure est la même que pour la demande d'une carte grise classique. Voici les étapes à suivre :

1. Cliquer sur "*Se connecter*" en haut à droite de la page du site ;
2. S'identifier soit avec vos identifiants ANTS soit avec [FranceConnect](#) ou créer un compte ANTS ;
3. Choisir sa démarche dans la rubrique *Immatriculation* ;
4. Compléter les champs demandés ;
5. Visualiser le récapitulatif et vérifier les informations transmises ;
6. Joindre les pièces justificatives nécessaires au format numérique ;
7. Cocher les cases d'engagement puis régler le prix de la carte grise par carte bancaire ;
8. Télécharger et imprimer le certificat provisoire d'immatriculation (CPI).

**Bon à savoir** : A l'issue de la démarche, le demandeur reçoit une [carte grise provisoire](#) qui est valable pendant 1 mois maximum. Ce document permet au titulaire de circuler légalement pendant la fabrication du document officiel.

Le demandeur peut également effectuer les démarches dans un **point numérique en préfecture ou sous-préfecture**. En effet, ces points numériques sont équipés de tout le matériel nécessaire (internet, ordinateurs, scanners, imprimantes, etc.) pour réaliser

la démarche.

Par ailleurs, le demandeur a la possibilité de **faire appel à un intermédiaire**. Il peut s'agir d'un professionnel l'automobile (garage ou concessionnaire) ou d'un prestataire en ligne habilité par l'Etat (plateforme en ligne). Le professionnel se charge alors d'effectuer les démarches de carte grise à votre place.

## Les différents moyens de demander une carte grise ?

1

### Effectuer la démarche sur le site de l'ANTS

- Seul chez soi
- Avec l'aide d'un agent dans un point numérique en Préfecture ou sous-préfecture

2

### Avoir recours aux services de professionnels habilités

- Garages agréés
- Professionnels de la carte grise

**LegalPlace.**

**Zoom** : Afin que le dossier soit pris en charge, il est important que celui-ci soit complet. Pour cela, n'hésitez pas à recourir aux services de LegalPlace pour effectuer votre [demande de carte grise d'une remorque](#). A moindre coût, nos équipes se chargent de toutes les formalités afin que vous puissiez recevoir votre carte grise à domicile, dans les plus brefs délais.

## Dans quels cas faut-il modifier la carte grise ?

La modification de la carte grise peut être nécessaire dans certaines situations. En effet, une demande de modification doit être faite dans les cas suivants :

- [Changement d'adresse sur la carte grise](#);
- Ajout d'un cotitulaire ;
- Changement de propriétaire.

Dans le cas d'un changement d'adresse, le demandeur dispose d'un **déla**i d'un mois pour effectuer la demande de modification.

Par ailleurs, en cas de détérioration, vol ou [perte de la carte](#), le propriétaire peut demander un duplicata de la carte grise.

**Bon à savoir** : En cas de vol de la carte grise, le titulaire doit effectuer une déclaration de vol auprès d'un commissariat de police ou de la gendarmerie avant de faire la demande d'immatriculation.

## Quelles sont les pièces justificatives à fournir ?

Pour que la demande d'immatriculation de la remorque soit bien traitée, il est nécessaire d'accompagner le dossier de certaines pièces justificatives.

Voici la liste des [documents de la carte grise](#) à transmettre en ligne :

- Formulaire de demande d'immatriculation (Cerfa n°13750\*05) ;
- [Certificat de cession de la remorque](#) si celle-ci a été acquise d'occasion ;
- L'ancienne carte grise barrée ;
- Le certificat de situation administrative ou [certificat de non gage sur l'ANTS](#) ;
- Justificatif d'identité en cours de validité ;
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois ;
- Attestation d'assurance si le PTAC excède 750 kg.

## Combien coûte une carte grise pour remorque ?

Le coût de l'immatriculation d'une remorque est relativement faible. En effet, le titulaire de la carte grise d'une remorque n'est pas redevable de la taxe régionale. Le demandeur doit **s'acquitter de 2 taxes** seulement (taxe de gestion et redevance d'acheminement).

Ainsi, le prix de la carte grise d'une remorque correspond à l'addition des **2 taxes** :

- La taxe fixe de gestion d'un montant de 11 € ;

- La redevance d'acheminement d'un montant de 2,76 €.

Le coût total de l'immatriculation d'une remorque est donc de **13,76 €**

**Bon à savoir** : Le [délai de la carte grise](#) est en général de 3 à 7 jours ouvrés. Toutefois, ce délai peut être plus long si le dossier n'est pas complet ou selon le nombre de demandes en cours de traitement.

## FAQ

### **Que faire en cas de perte ou de vol de la carte grise d'une remorque ?**

Dans ces cas, il faut en priorité contacter le Service d'Immatriculation des Véhicules (SIV) pour les avertir. Puis, il sera nécessaire de se présenter aux forces de l'ordre afin de faire établir une déclaration de perte ou de vol, indispensable pour la confection d'une nouvelle carte grise.

### **Est-il possible de réduire le PTAC d'une remorque ?**

Pour des raisons de tractage qui sont dues au véhicule, il est tout à fait possible de demander un déclassement de la remorque, lors de la commande. À titre d'exemple, si elle fait 750 kg de PTAC, ce poids peut très bien être réduit à 650 kg.

### **Quel poids maximum pour une remorque ?**

Il suffit de posséder un permis B pour tracter une remorque faisant jusqu'à 750 kg de PTAC. Au-delà de ce poids, le permis voiture est encore suffisant sous réserve que la somme des PTAC de l'ensemble ne dépasse pas 3 500 kg.